



**BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada

Service national de passation de marchés

**Soumission par télécopieur:**

1-855-983-1808

**Soumission par courriel:** [soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca](mailto:soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

**REVISION 005 TO A INVITATION TO TENDER**

**MODIFICATION 005 D'UNE INVITATION À SOUMISSIONNER DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Issuing Office - Bureau de distribution :**  
l'Agence Parcs Canada  
Calgary, AB T2G 4X3

<b>Title - Sujet :</b> Remplacement de la rampe de mise à l'eau du lac Minnewanka – Parc national Banff	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation :</b> 5P468-21-0226/A	<b>Date :</b> 1 mars 2022
<b>Amendment No. - N° de modification :</b> 005	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client :</b> N/A	
<b>GETS Reference No.   N° de référence de SEAG :</b> PW-22-00985597	

<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin :</b> <b>At - à :</b> 14 h <b>On - le :</b> 3 mars 2022	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MST - HNR
---	--

<b>F.O.B. - F.A.B. :</b> <b>Plant - Usine :</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination :</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other - Autre :</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à :</b> Jen Maheu		
<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b> 587-432-8458	<b>Fax No. -N° de télécopieur :</b> 1-855-983-1808	<b>Email Address – Courriel :</b> <a href="mailto:jennifer.maheu@pc.gc.ca">jennifer.maheu@pc.gc.ca</a>
<b>Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :</b> See Herein – Voir ici		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Address - Adresse :</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b>	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b>
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

## **Modification 005**

La présente modification est effectuée pour répondre aux questions des soumissionnaires.

### **A. QUESTIONS ET RÉPONSES**

**Q15** L'entrepreneur est-il responsable de l'enlèvement et du remplacement du béton existant à partir de la ligne rouge et au-delà de la ligne de gazon?

**R15** Il n'y a pas de ligne rouge sur les dessins concernant la délimitation entre le béton à conserver et le béton à remplacer.

L'entrepreneur est responsable de l'enlèvement et du remplacement du béton existant comme l'indiquent les dessins, approximativement de la ligne du gazon jusqu'au bas de la rampe.

Voir le plan de la rampe en béton de la feuille C-201; le béton existant (qui doit rester en place) et le nouveau béton sont illustrés par des hachures différentes, comme l'indique la légende de la feuille G-001.

Comme cela a été précisé, toutes les dimensions doivent être vérifiées sur le terrain. L'emplacement exact de la ligne de coupe doit être approuvé par le représentant du Ministère avant le début des travaux.

**Q16** Quelle est l'épaisseur des plaques de béton existantes?

**R16** La rampe en béton existante a une épaisseur d'environ 150 mm.

La dalle de boue sous-jacente a une épaisseur d'environ 200 mm.

Les dimensions indiquées peuvent varier.

**Q17** Le béton existant est-il préfabriqué ou coulé sur place?

**R17** La rampe en béton existante est coulée sur place.

**LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**